

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2014

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), prévoit que le conseil municipal établit au début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption qui se tiendra le 14 janvier 2014, il sera adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2014.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2014 :

Lieu : toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**

Mardi 14 janvier 2014
Mardi 4 février 2014
Mardi 4 mars 2014
Mardi 1^{er} avril 2014
Mardi 6 mai 2014
Mardi 3 juin 2014

Mardi 8 juillet 2014
Mardi 19 août 2014
Mardi 2 septembre 2014
Mardi 7 octobre 2014
Mardi 4 novembre 2014
Mardi 2 décembre 2014

Donné à L'Assomption le 12 décembre 2013 et publié le 19 décembre 2013.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville